

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE

DEPARTEMENT DU VAR

PROVENCE VERTE VERDON

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Objet : Désignation des représentants au Grand Site de France Concors Sainte-Victoire

N° : 025/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n°10 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 22 représentant 22 voix

DELEGUES DES EPCI :

PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

O. ARTUPHEL – O. BARTHELEMY – G. BRINGANT – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY
J-C. FELIX – V. GARELLO – M. GENOVA – S. MARTIN – C. PAILLARD – F. PERO – C.
RINAUDO – P. ROUX – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – S. CARLES – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-
GABELLE – S. GOUDAL-ORIONE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

J-M. GUISIANO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – N. RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

F. PANIZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice TONARELLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu l'article L 341-15-4 du code de l'environnement relatif au Label Grand Site de France,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la circulaire NOR : DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites,

Vu la délibération ENV 004-1135/16/CM du 17 octobre 2016 approuvant la poursuite d'un projet global de territoire autour du label Grand Site de France, du Plan de Massif et de Natura 2000,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 2 mai 2018 portant création d'un comité de pilotage et d'un comité technique et scientifique dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire Grand Site de France porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu la délibération ENV 003-5211/18/CM du 13 décembre 2018 adoptant les éléments de la demande de renouvellement de la labellisation Grand Site de France et en particulier les ambitions du projet de territoire 2019-2025,

Vu la décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu la délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire,

Vu la délibération n°017-2024 du comité syndical du 28 juin 2024 relative à la convention de partenariat et de gouvernance pour la mise en œuvre du projet de territoire 2019-2025 du label du grand site de France Consors Sainte-Victoire ;

Considérant la composition du comité de gestion et de pilotage qui assure le suivi du Grand Site de France Concors Sainte Victoire,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** les représentants titulaire et suppléant suivants pour siéger au comité de gestion et au comité de pilotage du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire :
 - Monsieur Nicolas BREMOND, titulaire
 - Madame Ninuwé DESCAMPS, suppléante

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Patrice TONARELLI

Le Président du Syndicat Mixte


Jean-Michel CONSTANS

